



Lyon, le 25 juin 2004

DECLARATION DE LA CFDT SUR LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI DE LA CAFETERIA DE MOULINS

Suite aux propositions et aux demandes de la CFDT émises lors de la présentation de la 1ère réunion du P.S.E. le 11 juin 2004., sur la pérennisation des emplois sur le reclassement du personnel de la Cafétéria de Moulins au sein de la société AVERMES DISTRIBUTION SAS exploitant sur le même site un hypermarché LECLERC, *la CFDT a demandé la mise en place d'une Commission de Suivi Paritaire associée avec la Direction Départementale du Travail en toute transparence.*

Force est de constater, aujourd'hui, que la Direction refuse la demande de la CFDT de mettre en place la Commission de Suivi Paritaire pour contrôler la pérennisation des emplois transférés au sein de la société AVERMES DISTRIBUTION.

Par conséquent, une fois de plus, la CFDT en tire des conclusions négatives sur la résultante de ce nouveau Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans l'Entreprise.

La CFDT réaffirme un reclassement transparent pour tous les salariés dans un souci d'emplois durables.

**Pour La CFDT
Le Représentant Syndical National
Serge Nardelli**

Copie : DDTE
Fédération des Services